



ZA de Racine - BP 10
63650 LA MONNERIE LE MONTEL
Tél. : 04.73.51.44.77
E.mail : contact@eurotechni.fr
S.A. au capital de 180 000 €
SIRET 06350073000047 - APE 4669B
EORI : FR 06350073000047
N° TVA/CEE : FR22063500730

FACTURE 24013598 Du 31/10/2024

N° Client : 1027062

Livré à :
EI
476 Sol de Gary
46100 Camboulit
France

Facturé à : **EI**
476 Sol de Gary
46100 Camboulit
France

Vos références : CDE WEB N° 002081756 - 30/10/2024

Id. TVA:

Toute l'équipe d' EUROTECHNI vous souhaite une belle année 2025.

N° lig	Référence / Désignation	Qté en UV	P.U Net	Montant net (EUR)
	BL N° 24014165 du 30/10/2024 Vos Réf. : CDE WEB N° 002081756 - 30/10/2024 - Cde n° 24011301 du 30/10/2024			
1	AA90MCV840X10 90MCV8 - K720 - 40x10x990mm	1,00 PIEC	40,83	40,83

Répartition TVA :	Taux	HT Brut	Base TVA	TVA	TTC
(1) 20,00%		40,83	40,83	8,17	49,00
Frais de port		0,00	10,83	2,17	13,00
Total		40,83	51,66	10,34	62,00

Echéancier :	Mode de règlement	Montant total	Date d'échéance
	CB Caisse d'Epargne	62,00	31/10/2024

Total H.T. Brut :	40,83
Remise (0,00 %) :	0,00
Escompte (0,00 %) :	0,00
Transport :	10,83
Total TGAP :	0,00
Total H.T. :	51,66
Total T.V.A. :	10,34
Total T.T.C. :	62,00
Acompte :	0,00
Net à payer :	62,00 €

BPAURA ENTREPRISES LOIRE : FR76 1680 7003 9440 6216 8718 155 - BIC : CCBPFRPPGRE

Aucun escompte ne sera accordé.

Pénalité de retard de 10.75 % l'an ainsi que 40 € forfaitaires pour frais de recouvrement ; conformément au décret 2012-1115 du 2 octobre 2012.

Réserve de propriété : veuillez-vous reporter à nos conditions générales de vente

Conditions Générales de Ventes

APPLICATIONS:

Sauf condition contraire expresse, les présentes conditions générales s'appliquent à toutes nos ventes, nonobstant toute clause contraire, pouvant figurer sur tous documents émanant de nos clients. Le fait que nous n'appliquions pas l'une quelconque des clauses ci-dessous ne signifie pas que nous y renoncions.

La nullité totale ou partielle de l'une quelconque des clauses ci-dessous sera sans effet sur la validité des autres clauses.

COMMANDES:

Les commandes remises à nos agents, ainsi que celles adressées à nos bureaux, ne nous engagent que si elles font l'objet d'une acceptation écrite de notre part.

PRIX:

Les prix indiqués sont ceux des tarifs en cours et n'ont de ce fait qu'un caractère indicatif. Nos factures seront établies aux tarifs en cours à la date de livraison.

DELAIS:

Les délais de livraison ne sont donnés, sauf stipulation contraire, qu'à titre indicatif. Les retards ne peuvent justifier à notre encontre d'aucune demande de dommages et intérêts.

LIVRAISON:

Les marchandises sont expédiées et voyagent aux risques et périls de l'acheteur, même dans le cas où elles sont expédiées franco ou rendu.

RECLAMATIONS:

Elles ne seront admises que si elles sont faites dans les quinze jours qui suivent l'expédition de la marchandise, sauf s'il s'agit de contestations sur les quantités reçues qui doivent nous parvenir au plus tard huit jours après l'expédition.

Dans le cas où les produits fournis par nous seraient après examen contradictoire, reconnus défectueux, nous ne serions tenus qu'à l'établissement d'un avoir du montant de notre facturation à l'exclusion de toute responsabilité ou indemnité.

PAIEMENT:

Nos factures sont établies en deux exemplaires. Elles sont payables au siège social du vendeur au comptant sauf convention particulière.

Tout protêt, retour d'effet ou retard dans le paiement d'une seule facture donnera au vendeur le droit de réclamer après simple mise en demeure restée infructueuse, le paiement de toutes les sommes non échues qui pourraient lui être dues.

En outre, et selon les lois 92-1442 du 31.12.92 et 93-112 du 29.01.93

Aucun escompte ne sera accordé.

Il sera dû en cas de retard de paiement et à partir de la date d'échéance prévue, une pénalité égale à 1.5 fois le taux d'intérêt légal.

MINIMUM DE FACTURATION:

Minimum de facturation de 25€.

RESERVE DE PROPRIETE:

Le transfert de propriété des marchandises vendues est différé jusqu'au complet paiement de leur prix. L'acheteur en assume néanmoins les risques dès qu'elles sont mises à sa disposition. En cas de non-paiement à l'échéance, nous nous réservons le droit de reprendre les marchandises livrées. Notre droit de reprise pourra s'exercer indistinctement à concurrence du montant resté impayé, sur toutes les marchandises vendues par nous et encore en possession de l'acheteur.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION:

En cas de différend, les tribunaux seront seuls compétents, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel de garantie.

Sauf objection écrite et formulée dans les trois jours de la réception du présent document l'acheteur est réputé avoir accepté nos Conditions Générales de Vente, nonobstant les clauses contraires que pourraient comporter ses propres Conditions d'Achat. En conséquence, l'exécution des commandes ne commence qu'après expiration du délai de trois jours inqué ci-dessus.